

Le président

Paris, le 6 août 2020

Registre de la transparence : N° 539090434144-29

Objet : Réponse à la consultation lancée par la Commission européenne pour la préparation du Pacte vert

La Demeure Historique regroupe, en France, trois mille monuments historiques privés. Ses statuts lui donnent pour mission la défense et la promotion des monuments et des paysages. Association reconnue d'utilité publique, elle a, de plus, été agréée pour la défense de l'environnement par le ministère de la Transition Écologique. C'est une interlocutrice habituelle des pouvoirs publics français.

La présente note rassemble ses observations sur le document « Adaptation to Climate Change », pour lequel nous n'avons pas trouvé de traduction en français.

D'emblée, nous tenons à indiquer que nous sommes pleinement conscients du problème climatique, et désireux que des solutions concrètes aboutissent. Mais nous mettons en garde contre de fausses solutions, qui aggraveraient le problème au lieu de le résoudre.

Le point 3 du document de la Commission, relatif à la stratégie, énumère plusieurs domaines d'action, dont la biodiversité, les forêts et l'énergie. Nous les aborderons successivement.

I. La biodiversité

A. Nos monuments contribuent largement à la biodiversité :

- Nos parcs et jardins comprennent de nombreuses essences, souvent rares ;
- Nos parcs et jardins, ainsi que les bois et forêts qui souvent les joutent (voir ci-dessous), sont le refuge de nombreux oiseaux et écureuils, chassés des terres agricoles voisines par la destruction des haies ;
- Nos toits abritent de nombreux rapaces nocturnes ;
- Nos caves abritent de nombreux chiroptères.

Le maintien de nos monuments dans un état de santé acceptable va donc dans le sens de la biodiversité.

Jusqu'à présent, les investissements nécessaires étaient en grande partie financés par les recettes de visites.

L'épidémie de Covid19 (interdiction de recevoir des groupes de plus de neuf personnes, méfiance d'une partie du public, difficultés de voyage et de passage des frontières) a dans une large mesure tari ces recettes, pour une durée encore indéterminée. Le gouvernement français a certes mis au point un système de prêts de trésorerie avec garantie de l'État. Mais ces prêts vont devoir être remboursés. De ce fait, les propriétaires des monuments historiques, dont la situation était déjà souvent précaire, n'auront en général plus de quoi financer des investissements du moins pendant quelques années.

Nous demandons donc que les fonds européens attribués dans le cadre du Pacte Vert puissent financer, sous forme de subventions, des investissements de monuments historiques, et notamment de ceux qui comportent des parcs et jardins.

B. Malgré notre contribution significative à leur survie, les oiseaux et les chauves-souris se trouvent en France, et sans doute dans l'ensemble de l'Europe occidentale, dans une situation catastrophique.

En effet :

- Un communiqué commun de deux institutions françaises, le Muséum d'Histoire Naturelle et le Conseil National de la recherche scientifique (CNRS), daté du 20 mars 2018, a signalé que la population d'oiseaux de notre pays avait diminué d'un tiers en quinze ans ;
- Un communiqué de l'Observatoire National de la Diversité, daté du 7 mai 2018, a révélé que la population de chauves-souris s'est réduite de 38 % en dix ans seulement, de 2006 à 2016.

Il ne suffit donc plus de s'interroger sur l'avenir de telle ou telle espèce. C'est l'ensemble des espèces de ces deux grands groupes qui est en passe de perdre sa fonction écologique et symbolique.

Des solutions sont peut-être à rechercher du côté de l'agriculture. Il convient en tout cas de s'abstenir, désormais, et toute initiative de nature à aggraver la situation. Le problème de l'éolien terrestre se trouve ainsi posé.

En effet, les éoliennes terrestres actuellement implantées en France mesurent couramment 180 mètres de haut (soit 60 % de la hauteur de la Tour Eiffel). On commence même à voir des projets de plus de 200 mètres. Les pales ont couramment 70 m de long. Leurs extrémités peuvent tourner à une vitesse de 300 km/heure. Les oiseaux sont abattus avant de les avoir vues venir. Les poumons des chauves-souris éclatent par suite des brutales variations de pression.

À ces remarques de bon sens, la profession éolienne oppose des statistiques de mortalité assez basses, dressées en ramassant et en comptabilisant les petits cadavres. Ces relevés n'ont aucun sens. La plupart des dépouilles ont été enlevées, avant le passage des enquêteurs, par les nombreux prédateurs : renards, blaireaux, buses, busards, corbeaux, pies, chiens errants, chats errants.

Au cours des années récentes, les éoliennes ont tué, en Languedoc, des spécimens d'espèces particulièrement remarquables : aigles royaux, vautours-moines, vautours fauves.

Nous demandons donc que l'Union européenne (et le gouvernement français) cesse, au moins en France, d'encourager l'éolien terrestre (dont nous montrerons d'ailleurs, plus loin, qu'il ne présente plus aucun intérêt dans notre pays, du point de vue de la lutte contre les émissions de carbone).

Nous sommes moins bien placés pour une recommandation concernant l'éolien en mer. Peut-être d'autres que nous s'exprimeront-ils à ce sujet. Il nous semble néanmoins que nos remarques sont largement transposables : l'éolien « posé » en mer tue les oiseaux marins, détruit les fonds benthiques, nuit aux crustacés, aux poissons, aux mammifères marins.

II. Les bois et forêts

Les plantations de bois et de forêts, pièges à carbone, doivent bien entendu être aidées.

Mais il convient, tant du point de vue du climat que d'un point de vue d'esthétique et d'authenticité historique, d'éviter les coupes à blanc et la surexploitation. Nous suggérons donc que les bénéficiaires d'aides

financées par des fonds européens s'engagent à renoncer à ces pratiques. Les propriétaires de monuments historiques, dont les arbres s'inscrivent dans la durée, se rallieraient sans doute volontiers à cette nouvelle politique.

III. L'énergie

Au chapitre de l'énergie, nous aborderons trois actions habituellement recommandées, sans nous départir de l'esprit critique nécessaire.

A. La promotion des véhicules électriques

Nous sommes bien entendu favorables à la promotion de ces véhicules – y compris la mise en place de réseaux de bornes d'alimentation. Mais il faut bien voir qu'elle mobilisera, au cours des prochaines années, des sommes considérables. Elle entrera donc en concurrence avec l'éolien et le photovoltaïque, autres grands consommateurs de ressources, infiniment moins utiles du point de vue du climat (voir ci-dessous). La priorité de l'utile sur l'inutile doit être clairement affirmée.

B. L'isolation des bâtiments

Elle aussi, l'isolation des bâtiments ne peut recueillir que notre assentiment, d'un point de vue de principe. Il convient toutefois d'éviter des excès de zèle, qui seraient contre-productifs.

Selon les discussions actuelles, en France, l'effort d'isolation supplémentaire concernerait surtout les bâtiments publics tels que les écoles, et les « passoires thermiques », terme désignant des immeubles collectifs bâtis dans les années 1950 et 1960. Nous approuvons ces orientations.

Nous réprouverions vigoureusement, en revanche, une dérive par laquelle on s'attaquerait aux monuments historiques. Ceux-ci ont des murs épais, faits de matériaux traditionnels. Ils bénéficient donc d'une assez bonne isolation. Et d'ailleurs, une grande partie d'entre eux ne sont chauffés qu'en partie, voire pas du tout. Du fait de leur caractère historique, leur isolation ne saurait devenir parfaite. En imposant des fenêtres d'aspect moderne, ou en les recouvrant de carapaces hideuses en polystyrène, qui d'ailleurs prendraient l'eau et se décolleraient, on commettrait un crime.

Le décret français 2017-918 du 9 mai 2017, pris à la suite d'une intense concertation, a excepté de tels traitements les monuments historiques, ainsi que tous les murs d'autres édifices bâtis en matériaux tels que la pierre, le bois et le torchis. Ce décret ne saurait être remis en cause.

D'un point de vue de financement global, et donc d'absorption de ressources, l'isolation, coûteuse, appelle la même remarque que la promotion des véhicules électriques : elle n'est pas compatible avec le développement de l'éolien et du photovoltaïque, eux aussi fort gourmands, et infiniment moins utiles.

C. Le développement des énergies renouvelables

On a tort de traiter sans cesse des énergies renouvelables comme s'il s'agissait d'un ensemble homogène, qui devrait être promu en bloc. Il comprend, en simplifiant, deux catégories très différentes, voire opposées:

- Les unes (hydroélectricité, géothermie, pompes à chaleur, méthanisation des déchets, récupération de la chaleur des égouts) sont peu agressives envers l'environnement, et permettent réellement de réduire les émissions de carbone ;

- Les autres (éolien, photovoltaïque à un moindre degré), agressives envers l'environnement, et donc nuisibles au cadre de vie des habitants, ainsi qu'au tourisme, sont de fausses énergies propres, car leur intermittence les marie de force au gaz, polluant.

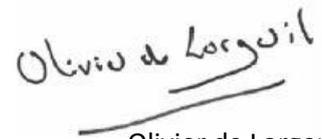
En effet, les éoliennes terrestres, en France, ne fonctionnent, en moyenne, qu'à 24 % de leur puissance, et les capteurs photovoltaïques, qu'à 13 %. Les consommateurs ayant besoin d'une alimentation régulière, le complément ne peut être fourni que par le gaz dit naturel. En France, la part de la production électrique est assurée par des sources fossiles (principalement le gaz), compte tenu de la nécessité de faire face à cette grave intermittence de l'éolien et du photovoltaïque. Dès lors, le développement de ces deux formes d'énergie ne pourrait qu'accroître ce recours au gaz, et donc les émissions de carbone, en totale contradiction avec le Pacte Vert.

À cette difficulté majeure s'ajoute celle du financement, déjà présentée. D'après des calculs dont nous avons eu connaissance, la réalisation du « programme pluriannuel de l'énergie » (PPE) fixé pour dix ans (2018-2028) par le décret n°2020-456 du 21 avril 2020, absorberait, en ressources publiques et privées consacrées à des investissements, environ 120 milliards € (coût direct des installations, incidence sur le réseau, mise en place d'une force de secours à base de gaz). Il est évident qu'une telle dépense, qui assècherait le marché des capitaux, ne serait pas conciliable avec une politique ambitieuse de promotion des véhicules électriques et d'isolation des bâtiments.

Pour éviter cette situation, il ne suffirait pas d'excepter l'éolien et le photovoltaïque des aides européennes. En effet, ces deux formes d'énergie bénéficient d'un système de recettes garanties. Une simple signature d'un préfet, sans ouverture préalable d'un crédit, assure au promoteur une recette garantie sur vingt ans, pour chaque mégawatt heure produit. Il en résulte une rentabilité artificielle, qui dépasse de loin celle de tout autre secteur de l'économie française. Dès lors, les capitaux des banques et autres prêteurs, attirés par cette rentabilité, viennent spontanément à l'éolien et au photovoltaïque, au détriment d'autres secteurs moins rentables mais beaucoup plus utiles. Et la concurrence avec d'autres formes d'énergie, qui, selon un principe fondamental de l'Union européenne, devrait être équitable, s'en trouve gravement faussée.

Nous demandons donc que l'Union européenne exige la suppression, pour les installations non encore autorisées, du système de recettes garanties dont l'éolien bénéficie indûment en France. S'agissant du photovoltaïque, ce système ne pourrait être maintenu que dans les zones visuellement déshéritées (friches industrielles).

Nous remercions la Commission européenne de son aimable attention.



Olivier de Lorgeril

Président de la Demeure Historique